

NOTE DE SYNTHÈSE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Restauration du lit et sécurisation des berges de La Vence au Sappey-en-Chartreuse

Les récentes crues de La Vence et de ses affluents ont généré une incision du lit de La Vence engendrant des affouillements des pieds de berges dans certains secteurs sur la commune du Sappey-en-Chartreuse et conduisant à la dégradation des ouvrages de protection des berges en rive droite. Les infrastructures routières attenantes (route communale Mollard Giroud et Route Départementale 512) sont menacées, c'est pourquoi, Grenoble Alpes Métropole souhaite engager des travaux pour la reprise des ouvrages de protection sur la totalité du linéaire concerné.

En rive gauche, la berge est naturellement boisée (cépée, rejet de souche) et, la plupart du temps, relativement stable. À l'amont du linéaire on observe un sous-cavement en pied de 50 cm environ, certainement témoin d'un phénomène d'incision.

Plus en aval, au droit du télési, une protection a été réalisée en pied de berge rive gauche, certainement pour protéger la berge. Cette protection est en mauvais état, les blocs se sont effondrés ou le risquent bientôt.

D'autre part, sur le linéaire concerné par le projet, 7 seuils participent à la stabilisation du lit. Pris individuellement, ces seuils de stabilisation sont globalement franchissables en période de migration. Cependant, leur cumul conduit à une dégradation de la franchissabilité et les continuités piscicoles sont mises à mal sur ce tronçon.

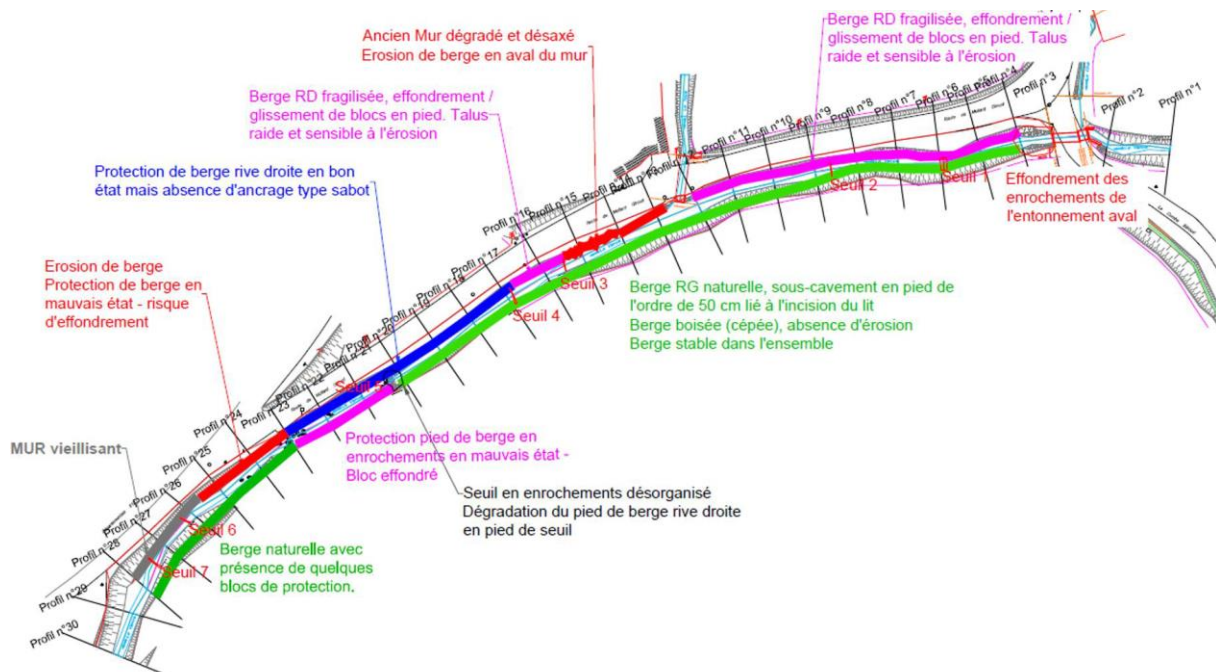
Il émerge donc le besoin de rétablir la franchissabilité du cours d'eau sur ce secteur et d'améliorer la qualité de l'habitat aquatique, en diversifiant les faciès d'écoulement du cours d'eau.

Malgré la présence des seuils, on dénombre de nombreux témoins de l'incision en pied de berge rive gauche (sous-cavement du système racinaire) et en rive droite (affouillement des protections) sur l'ensemble du linéaire

Le lit mineur est homogène et uniforme avec un étalement de la lame d'eau en étiage. Seule la présence des seuils permet une diversification des écoulements et une modification de la granulométrie et de la profondeur du lit.

La granulométrie des matériaux constituant le lit est relativement homogène de l'amont vers l'aval et favorable au développement de frayères.

La synthèse du diagnostic du cours d'eau est présentée sur la Figure 9 ci-dessous.



Le présent projet a pour objectif de profiter du contexte de dégradation de l'état morphologique du lit pour développer un vrai projet de renaturation du cours d'eau. Il ambitionne ainsi de :

- **Supprimer le risque de dégradation** des infrastructures routières et sécuriser le pied de berge rive droite avec une reprise des protections de berges existantes ;
- **Elargir le lit mineur sur la quasi-totalité du linéaire concerné**, avec un recul de berge rive gauche d'1m supplémentaire vis-à-vis du projet initial. Cette opération créera un espace de dissipation de l'énergie lors des épisodes de crues. Elle correspond à la recherche d'un « équilibre naturel » du cours d'eau, favorisant un transport sédimentaire plus régulier sur l'ensemble du linéaire. Elle tendra ainsi à corriger les dysfonctionnements morphologiques du cours d'eau en réduisant de manière significative l'incision ;
- **Optimiser la zone de confluence avec le cours d'eau de La Loux ;**
- **Garantir une approche de renaturation globale** du cours d'eau et de ses milieux connexes :
 - En améliorant la qualité de l'habitat piscicole en augmentant la diversité des écoulements ;
 - En assurant la franchissabilité piscicole dégradée par la succession des seuils de stabilisation ;
 - En reconstituant une ripisylve plus qualitative sur l'ensemble du linéaire. Ainsi l'emprise projet intégrera 2 m supplémentaires en haut de berge pour mettre en place davantage d'arbres de Haut-jet (plantation d'arbres de 2-2.5 m de hauteur sur le haut de berge). La ripisylve en rive gauche sera plus fonctionnelle et connectée.
 - Le parement sera également davantage végétalisé avec la plantation d'arbustes 90/120 en plus du bouturage initialement prévu.
 - En intégrant un plan de gestion/éradication du foyer de Renouée asiatique présent à l'aval du linéaire de projet

La réduction du risque de débordement n'est pas un objectif du présent projet.

Par ailleurs, le projet souhaite respecter une approche « multi-usages » et s'inscrire dans une logique de développement durable pour l'aménagement futur du territoire :

Ainsi dans le respect de l'exploitation actuelle des parcelles agricoles et dans un souci de conciliation du projet avec les usages en cours, il sera proposé par ailleurs des dédommagements sous forme de solution d'abreuvement, selon les besoins de l'exploitant. Les modalités techniques de mise en œuvre de ces solutions restent encore à définir à ce stade, en collaboration avec la Métropole de Grenoble.

Le principe d'aménagement consistera en :

Sur la berge rive droite : reprise de la protection de berge actuelle dégradée en enrochements (enrochements libres ou bétonnés ou mur selon les tronçons). L'implantation des protections de berge a été définie afin d'éviter d'impacter la voirie ;

Sur berge rive gauche : re-talutage de la berge et réalisation d'une protection de berge en utilisant des techniques en génie-végétal ;

Lit mineur : suppression des seuils en bois générant un obstacle piscicole, aménagement d'une diversification piscicole, création d'une banquette implantée en rive gauche (géométrie variable), création d'un lit d'étiage et réalisation d'une rampe rugueuse rustique en enrochements jointifs en lieu et place du seuil en bois n°7 actuel.

L'utilisation d'enrochements dans ce projet de restauration est proposée compte tenu du caractère torrentiel du cours d'eau. L'usage uniquement de technique en génie-végétal est rendu difficile pour satisfaire les obligations de tenues des berges, notamment au droit des enjeux (route, télési). La présence d'enrochements dans le lit (en radier et en blocs de diversification) et en pied berge permettra à la fois de diversifier le régime des écoulements, augmenter la rugosité de fond et en berge et créer des abris /cache à poissons.

Coupes de principe illustrant le projet :

